



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 22475

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation difficile dans laquelle se trouvent les associations participant activement à la lutte contre l'exclusion à la suite du gel budgétaire de certains crédits. Alors que la situation de l'emploi se dégrade, que les besoins en accompagnement social augmentent, les structures de lutte contre l'exclusion se retrouvent aujourd'hui fragilisées, voire menacées dans leur existence, par cette diminution de moyens. Or, ces associations, par leur intervention dans nombre de domaines : santé, urgence sociale, insertion, chômage, logement..., soutiennent des milliers de personnes qui sans cela se retrouveraient dans une détresse totale. C'est pourquoi il lui demande de revenir sur cette mesure de gel de crédits et de donner à ces associations, qui remplissent une mission de service public et participent à la cohésion sociale de notre société, les moyens nécessaires à leur fonctionnement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des crédits affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté en 2003. La situation des finances publiques a exigé en 2003 une gestion très rigoureuse afin de mettre en oeuvre les orientations prioritaires du Gouvernement et de respecter les engagements communautaires de la France. Ces contraintes ont conduit le Gouvernement à procéder à plusieurs reprises à des mises en réserve, des gels et des annulations de crédits pour l'ensemble des ministères. Conscient des conséquences négatives de cette régulation budgétaire sur le bon déroulement des actions menées par les entreprises et les associations de l'insertion par l'activité économique, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a immédiatement demandé la levée du gel des crédits des reports pour le secteur de l'IAE, afin de garantir le plein exercice des missions assurées par les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires). Il faut par ailleurs souligner que les crédits déjà délégués aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au mois de mai représentaient plus de 90 millions d'euros, soit plus du double des crédits nécessaires pour solder les conventions concernées et engager de nombreuses actions nouvelles pour l'année en cours. Enfin le secteur de l'IAE n'a fait l'objet d'aucune mesure de restriction budgétaire en 2003. Au contraire, la pérennisation des taux de prise en charge des CES à 95 % pour les chantiers d'insertion d'une part, et le déploiement d'une mesure exceptionnelle de soutien de 11 millions d'euros du FSE en 2003 pour les entreprises d'insertion, d'autre part, montrent bien tout l'intérêt que le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité porte à l'insertion, par l'activité économique.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22475

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 novembre 2003

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5739

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8624